

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 14 AVRIL 2021

A Châtillon sur Chalaronne à 20 h 00

L'an deux mille vingt et un le 14 du mois d'avril à 20h00, les membres du comité syndical se sont réunis dans la salle Montpensier de la commune de Châtillon sur Chalaronne après convocation légale en date du 07 avril 2021 sous la Présidence de M. Jean-Michel LUX, Président du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

Nombre de membres élus : 25
 Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres votants : 17

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires suivants :

Délégués titulaires votants :

1- Jean-Marc DUBOST	7- Jean-Marc GIMARET
2- Martial TRINQUE	8- Benoit PEIGNE
3- Gilles DUBOST	9- David POMMIER
4- Ludovic LOREAU	10- Roland DE ROBIN DE BARBENTANE (arrivé 20h20)
5- Jean-Michel LUX	11- Pascal CURNILLON (arrivé à 20h50)
6- Gaëlle LABAME	12- Richard LABALME (arrivé à 20h20)

Etaient également présents, Mesdames et Messieurs les délégués suppléants dont certains participeront avec voix délibérative au vote du conseil syndical après tirage au sort, dès lors que des titulaires sont absents.

Délégués suppléants avec voix délibérative :

1- Laurent COMTET	4- Gilles GARNIER
2- Daniel MICHEL	5- Valérie BREVET
3- Jean-Marc LOURENCO	

Etaient également présents : Alice PROST, (directrice), Yannick BOISSIEUX (animateur agricole), Mahona GELIN (chargée d'opérations) et Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

Etaient excusés : Frédéric ORGERET, Christian GOIFFON, Jacques VERT, Stéphane MELINON, Edouard BREVET, Fabienne BAS DESFARGES, Philippe PAILLASSON, Jean-Philippe BEROUD, Nicolas DI NUCCI, Renaud DUMAY, Christine FORNES, Franck FARNIER, Didier REY, Marjorie MERLINC.

Début de la réunion : 20 h 00

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT précisant le comité syndical ne peut délibérer valablement que lorsque le quorum est atteint.

Vu l'absence de quorum constaté lors de la séance du 24 mars 2021, celle-ci n'a pu se tenir. Par conséquent, en conformité avec les dispositions du CGCT, une nouvelle convocation a été envoyée. A cette occasion, le comité syndical pourra délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Président déplore en effet la faible participation des élus aux dernières réunions. Il ouvre la séance et remercie la commune de Châtillon sur Chalaronne pour le prêt de la salle ainsi que les membres du comité syndical présents. Il demande à Véronique GELIN de procéder à l'appel.

1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Gilles DUBOST est élu secrétaire de séance par 14 voix pour.

2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2021

Monsieur LUX rappelle que le dernier compte rendu du comité syndical du 24 février 2021 a été joint à la convocation du comité syndical du 14 avril 2021. Il demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant apportée, il porte aux voix ce dernier.

Le compte rendu du 24 février 2021 est voté à l'unanimité des membres présents.

3 – DELIBERATION - DELEGATION DE COMPETENCE AU BUREAU POUR REDIGER UN AVIS SUR LE SDAGE 2022-2027

Le Président explique que le syndicat a été sollicité par l'Agence de l'Eau RMC pour donner un avis sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE) avant le 30 juin 2021. Ce schéma est important pour le syndicat car il comporte un programme de mesures qui se décline sur notre territoire et qui détermine les modalités d'interventions financières de l'Agence de l'Eau pour la période 2022-2027.

Alice explique qu'il s'agit de définir les grandes orientations pour améliorer la qualité de nos rivières. Concrètement sur chaque masse d'eau, des problématiques sont identifiées avec un programme de mesures associées à mettre en œuvre. L'enjeu est de bénéficier d'un accompagnement financier sur certaines actions par l'Agence. Pour cela, il faut que le secteur soit identifié dans le SDAGE.

Alice propose de réaliser une synthèse de ce document afin de proposer un avis à rédiger.

Monsieur Loreau rajoute qu'il faut avoir un avis concordant avec les autres acteurs du territoire sur la problématique de déficit en eau, notamment sur la nappe des cailloutis de la Dombes.

Alice rajoute qu'un avis sera aussi à donner sur le plan de gestion des risques inondation (PGRI) à l'échelle du Bassin Rhône Méditerranée.

Le Président précise que conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au bureau.

Compte tenu de la complexité et de la longueur des dits documents, le président propose de déléguer la rédaction de cet avis au bureau. Ce dernier rendra compte de l'exercice de cette compétence lors d'une prochaine réunion du comité syndical.

Le Président soumet au vote cette décision.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DELEGUE la rédaction de l'avis sur le SDAGE 2022-2027 au bureau exécutif.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

4 – DELIBERATION – REGULARISATION PAR LE COMPTABLE PUBLIC POUR APURER LE SOLDE DE 2 OPERATIONS SOUS MANDAT

Le Président explique qu'une régularisation sous forme d'un certificat administratif nous a été demandée par la comptable public. Cela concerne 2 opérations sous mandat réalisées dans le contrat de rivière Chalaronne, qui ne sont pas parfaitement équilibrées en dépenses et en recettes :

- Opération sentiers Avanon pour 0.02€ terminée en 2014,
- Opération de restauration de berges à Carrefour Market pour 0.06€ terminée en 2016.

Alice explique que le syndicat impute depuis peu toutes les opérations d'investissement sur des opérations sous mandat. La particularité de cette technique d'imputation consiste en ce que les dépenses doivent être égales au centime près aux recettes. Ces différences sont dues au versement des subventions qui ne sont pas forcément arrondies de la même manière.

La correction de ces anomalies par opération d'ordre non budgétaire nécessite donc l'accord du comité syndical.

Le Président soumet au vote cette décision.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le comptable public à comptabiliser les écritures adéquates pour apurer le solde créditeur des comptes 458205 et 458207 pour un montant respectif de 0,02 € et 0,06 €.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

5 – DELIBERATION – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Arrivée de M. Roland DE ROBIN DE BARBENTANE et de M. Richard LABALME, à 20h20.

Le Président rappelle que le compte administratif correspond à l'état des comptes du syndicat à la clôture de l'exercice 2020. Celui-ci doit être soumis au vote de l'assemblée. Il propose de réaliser une présentation globale des différents chiffres du compte administratif 2020 : le détail compte par compte se trouve dans la maquette budgétaire qui a été transmise préalablement aux membres du comité.

- Pour la section de fonctionnement :
 - o Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 264 695.23€,
 - o Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 402 926.21 €,
 - o Le résultat de la section de fonctionnement est de 138 230.98 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de 126 932.32 €,
 - o Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est donc de 265 163.30 €
- Pour la section d'investissement :
 - o Les dépenses d'investissement s'élèvent à 95 560.66 €,
 - o Les recettes d'investissement s'élèvent à 166 976.04 €,
 - o Le résultat de la section d'investissement est de 71 415.38 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de – 71 364.25 €,
 - o Le résultat de clôture de la section d'investissement est donc de 51.13€

Le Président précise par ailleurs que les restes à réaliser présentent un déficit de 86 998.91 €. Le résultat global de l'exercice 2020 est donc de 265 214.43€ (265 163.30€ + 51.13€).

Après avoir exposé le compte administratif 2020, Monsieur Lux confie la présidence de l'assemblée au doyen de l'assemblée M. Daniel MICHEL.

Le Président demande à M. MICHEL, de bien vouloir soumettre au vote le compte administratif 2020 et sort de la salle.

Monsieur Michel demande s'il y a des questions. Aucune question n'étant soulevée, il porte au vote le compte administratif 2020.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2020 à l'unanimité.

Le Président rejoint sa place.

6 – DELIBERATION – COMPTE DE GESTION 2020

Le Président rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable public et retrace les dépenses et les recettes de la collectivité.

Celui-ci est identique au compte administratif 2020 du Syndicat.

Le résultat de l'exercice 2020 pour l'investissement est de 71 415.38 € et pour le fonctionnement, il est de 138 230.98€ soit un résultat positif de 209 646.36 €.

Le résultat de clôture tient compte des résultats reportés des années antérieures.

Le Président précise que grâce à l'augmentation des cotisations et aussi de l'effet COVID qui a retardé différents travaux, le syndicat voit cette année un résultat positif au niveau des 2 sections.

Le résultat d'investissement est porté à 51.13€ après prise en compte du déficit de l'année 2019.

Le résultat de fonctionnement est porté à 265 163.30€ après prise en compte du résultat positif de l'année 2019, soit un résultat total pour l'année 2020 de 265 214.43 €.

Aucune question n'étant soulevée, le Président propose de mettre au vote le compte de gestion 2020.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2020 à l'unanimité.

7 – DELIBERATION – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2020 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31 décembre 2020 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 265 163.30 €
- un excédent d'investissement de 51.13€

Compte tenu des restes à réaliser qui représente un déficit de 86 998.91€,

Il est proposé au Comité Syndical :

D'affecter les résultats excédentaires de la section de fonctionnement aux comptes suivants :

- **C/1068 (recettes)** : 86 947.78 € afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- **C/002 (recettes)** 178 215.52 €, excédent de fonctionnement reporté.

Ces affectations seront reportées sur le budget de l'exercice 2021 du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les affectations du compte de résultat 2020.

8 – DELIBERATION – INSCRIPTION DES OPERATIONS SOUS MANDAT – ANNEE 2021

Le Président rappelle que le syndicat intervient, dans la majorité des cas, sur des terrains privés ne lui appartenant pas.

Juridiquement, le SRDCBS a la possibilité d'effectuer ces maîtrises d'ouvrages après signature d'une convention de mandat avec les différentes parties et obtention d'une déclaration d'intérêt général.

Comptablement, ces aménagements relèvent bien de l'investissement mais ne doivent pas intégrer l'actif du syndicat. Ils sont donc inscrits en « opérations pour compte de tiers ».

Cette imputation comptable réalisée également par d'autres syndicats doit être validée chaque année par la prise d'une délibération qui liste les opérations qui seront inscrites sur ces comptes et qui nécessite d'estimer leur coût et leur durée de réalisation. Alice précise que quelques petites modifications ont été réalisées depuis l'envoi du rapport. Notamment sur l'opération invasives, il a été intégré les travaux réalisés sur 2020 et ceux prévus sur 2021, sur l'opération maîtrise d'œuvre sur les seuils le montant est passé à 94 250 € et pour l'étude ouvrage sur le Pontcharrat, le montant est passé à 23 000 €,

Cette imputation a par ailleurs l'avantage que les travaux n'intègrent pas l'actif du syndicat. En revanche, elle ne permet plus la récupération du FCTVA. Pour autant, la récupération de la TVA ces dernières années ne concernait plus que certaines opérations et restaient très marginales. Pour compenser cette perte de recette, les demandes de subventions auprès de l'AE RMC et la RAURA sont déposées sur un montant TTC. Seul le Conseil Départemental de l'Ain ne subventionne que sur une base HT.

Les opérations concernées au titre de l'année 2021 sont les suivantes :

Désignation de l'opération	Montant prévisionnel TTC	Durée estimée des travaux
Restauration des fossés de la Dombes 2021/2022	92 400 €	2 ans
Invasives 2020-2021	10 050 €	2 ans
Maîtrise d'œuvre seuils	94 250 €	3 ans
Etude ouvrage Pontcharrat	23 000 €	2 ans
Travaux camping Saint Didier sur Chalaronne	15 000 €	2 ans
Passage à gué du Moignans	68 000 €	2 ans

Monsieur LUX soumet au vote les opérations sous mandat 2021

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE les dispositions du présent rapport,

ACCEPTE que le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux,

INSCRIRA les crédits nécessaires au budget primitif des exercices concernés au compte 458-1 et 458-2,

IMPUTERA au compte 204 le reste à charge en fin d'opération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires à l'intervention du Syndicat ainsi que tous documents se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

9– DELIBERATION – COTISATIONS DES COLLECTIVITES – ANNEE 2021

Le Président rappelle que conformément à ce qui a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire, le montant total des participations des collectivités retenu pour équilibrer le budget et financer les opérations d'investissement est de 277 712 €. Après intégration des différents emprunts contractés par les anciens syndicats dissous, le montant des participations des membres est porté à 293 312 € dont :

- 277 712 € en fonctionnement de cotisations
- 15 600 € aux comptes 7488 intégrant les remboursements d'emprunts du SIAH,

Alice précise que les cotisations peuvent varier légèrement chaque année suite à la mise à jour de la population de chaque collectivité, mais ces augmentations sont vraiment à la marge.

Les cotisations pour l'année 2021 se répartissent ainsi :

communautés de communes	TOTAL Cotisation 2021 sans emprunt	Emprunt 2021	TOTAL Cotisation 2021 avec emprunt	COTISATION 2020 avec emprunt
CC Val de Saône Centre	125 206	13 890	139 096	139 774
CC Dombes	120 821		120 821	120 126
CC Dombes Saone Vallée	28 036	1 710	29 746	29 718
CC Veyle	2 475		2 475	2 596
CC Plaine de l'Ain	1 174		1 174	1 198
Total cotisation-BV	277 712	15 600	293 312	293 412

Monsieur LUX soumet au vote les cotisations 2021.

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE les dispositions du présent rapport,

ADOpte le montant des participations financières des différentes collectivités adhérentes au Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône pour l'année 2021,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision

10 – DELIBERATION – BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2021

Le président rappelle que le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et propose donc de ne pas reprendre ligne à ligne ce budget, mais plutôt de réaliser un zoom sur certaines dépenses inscrites en fonctionnement.

Pour la section d'investissement, les montants seront votés par opération ou par chapitre selon les comptes. Le président rappelle que le détail complet du budget a été envoyé avec les documents de séance, mais que depuis le DOB quelques modifications ont dû être apportées.

Le Président laisse la parole à Alice pour présenter les chiffres dans le détail.

Section de fonctionnement :

Merci de se référer au tableau reçu avec votre convocation : budget primitif 2021 section de fonctionnement

Dépenses :

- **Charges à caractère général : 87 290 €.**

Elles incluent les postes suivants :

- Entretien réparation voies et réseaux : 11 400 € comprenant la maintenance de l'automatisation du barrage de Tallard, la maintenance des limnimètres et l'entretien des bassins de rétention
- Entretien réparation bois et forêt : 10 000 € pour intervenir ponctuellement sur des embâcles
- Etudes et recherches : 5 000€ pour réaliser une étude dans le cadre du plan de gestion des zones humides
- Annonces et insertions : 300 € pour les frais d'annonces au BOAMP (annonces liées aux marchés publics)
- Publications : 400 € pour le rapport d'activité 2020
- Contrat de prestations de services : 15 030 € pour les animations scolaires

Alice précise que le budget pour l'entretien a sensiblement augmenté. En effet, le syndicat a été victime d'une intrusion dans le shelter du barrage de Tallard il y a quelques semaines. La porte a été fracturée et l'automate a été débranché. La Sogedo qui s'occupe de notre maintenance est intervenue rapidement et a rebranché l'automate.

L'intervention a eu un coût de 900€ au total pour le changement de la serrure et pour l'intervention de la Sogedo. Cette dernière société a également proposé un nouveau devis d'environ 800€ pour diagnostiquer

l'automate car des anomalies de fonctionnement ont été constatées sur ce dernier. Alice précise qu'elle doit avoir une discussion avec la Sogedo afin de juger de la nécessité d'intervenir ou pas.

Alice souligne qu'une plainte a été déposée en gendarmerie afin de pouvoir activer l'assurance.

M. Peigné demande s'il n'a jamais été envisagé d'installer des caméras dans le local. Alice précise que cela a été envisagé, mais cet endroit est très accessible et isolé : la crainte était surtout que les batteries stockant l'énergie solaire soient volées.

En ce qui concerne le plan de gestion des zones humides, il sera réalisé principalement en interne mais certaines connaissances spécifiques seront nécessaires, d'où l'enveloppe prévisionnelle complémentaire.

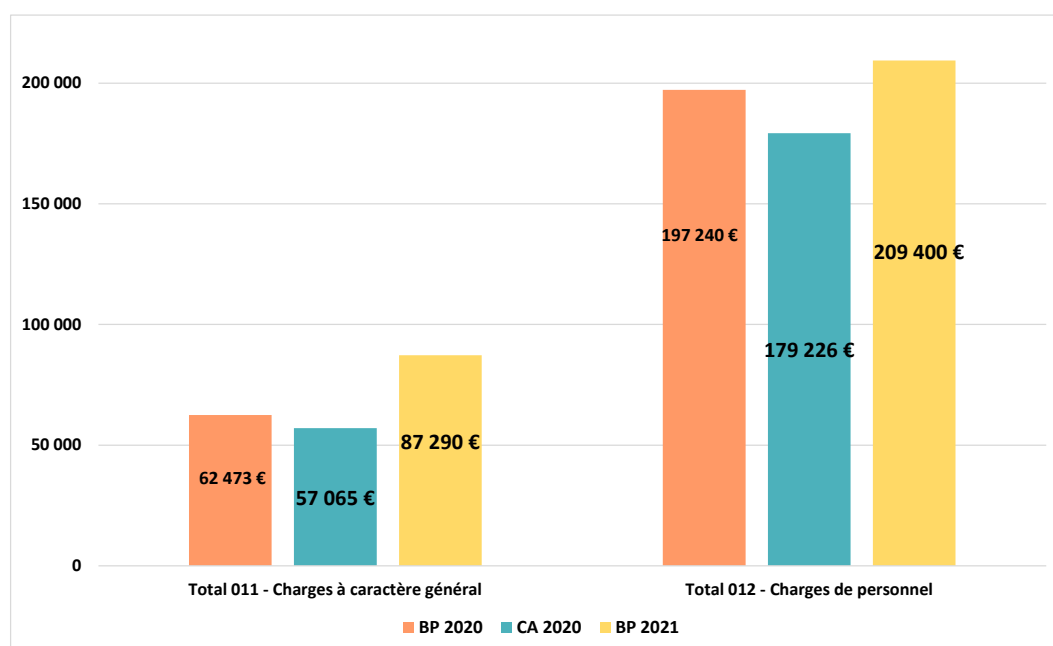
Pour les animations scolaires, Alice précise que cette année à la demande de la trésorerie, elles seront imputées au compte 611 (contrat de prestations de services) et non plus au chapitre 012. Les animations pour l'année scolaire 2020-2021 sont en cours. Une communication sera lancée en fin d'été pour la prochaine tranche. Il est rappelé que le syndicat ne prend pas en charge le déplacement pour les animations sur le terrain.

Yannick précise que sur 2021, il a été budgété le solde des animations 2020-2021 ainsi qu'un acompte sur la tranche 2021-2022.

- Charges de personnel : 209 400 €.

Les charges de personnels restent conformes à celles annoncées lors du DOB pour 209 400€, avec l'augmentation par rapport à 2020 pour le changement d'échelon de certains agents, l'augmentation de certaines cotisations et le recrutement de Mahona pour le remplacement d'Eva. Alice précise néanmoins que pour les congés maladie et maternité d'Alice et d'Eva, le syndicat est remboursé par l'assurance du personnel CIGAC et l'assurance maladie, qui seront budgétés en recettes.

Jean-Michel LUX présente le graphique synthétisant l'évolution des dépenses du syndicat. Il précise que les budgets prévisionnels des chapitres 11 et 12 sont en légères hausses par rapport à 2020.



- **Autres charges de gestion courante : 20 500€** qui correspondent aux indemnités des élus
- **Charges financières : 1 000.00 €** qui correspondent aux intérêts des emprunts
- **Dotations aux amortissements : 7 772.00 €**
- **Dépenses imprévues : 12 000.00 €**

Un virement de 234 979.40 € à la section d'investissement est inscrit afin de faire face au besoin de financement des opérations d'investissement.

Soit un total des dépenses de fonctionnement s'élevant à 572 941.40€.

20H50 Arrivée de M. Curnillon

COMPTE	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Total 011 - Charges à caractère général	62 473.00	57 065.05	87 290.00
Total 012 - Charges de personnel	197 240.00	179 226.33	209 400.00
Total 65 - Autres charges gestion courante (élus)	17 520.00	15 811.02	20 500.00
Total 66 - Charges financières	3 176.57	1 320.84	1 000.00
Total 68 - Amortissements	9 999.00	9 999.00	7 772.00
Total 67 - Charges exceptionnelles	1 273.00	1 272.99	-
22 - Dépenses imprévues	2 000.00	-	12 000.00
23 - Virement section investissement	182 273.75	-	234 979.40
- TOTAL DEPENSE	475 955.32	264 695.23	572 941.40

Recettes :

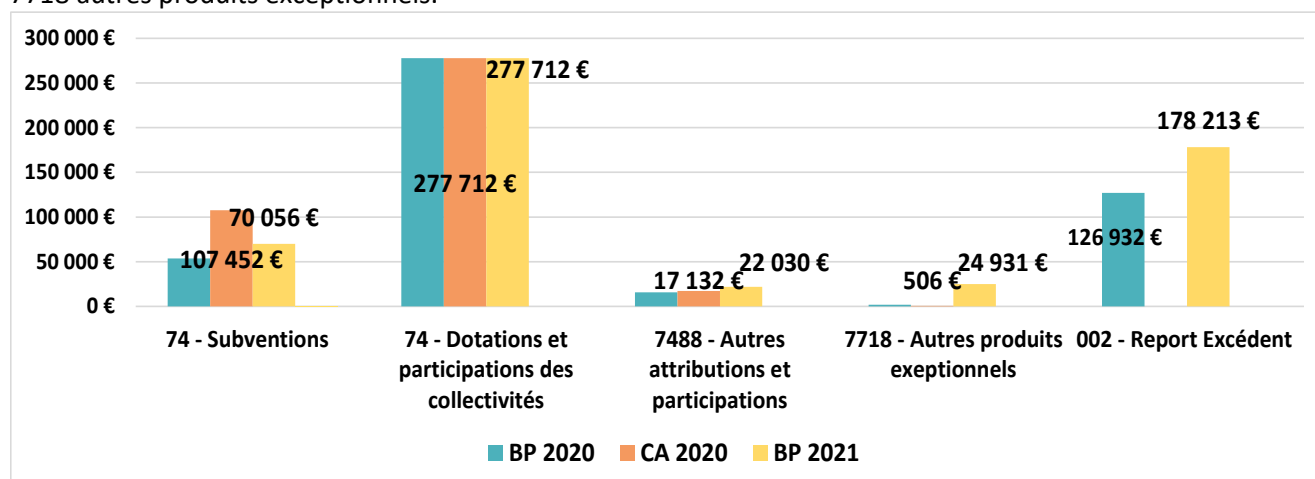
- **Chapitre 74 subventions : 70 055.88 €** qui correspondent aux subventions de l'Agence de l'Eau RMC pour 50 450.88€, la Région pour 8 605.00€ et l'Europe pour 11 000€.
- **Chapitre 74 dotations et participations des collectivités : 277 712 €** qui correspondent aux cotisations des communautés de communes et **22 030 €** qui correspondent aux remboursements des différents emprunts pour 15 530€ et le solde de la convention PSE avec la CC de la Dombes pour 6 500€.
- **Chapitre 77 autres produits exceptionnels : 24 931.00€** qui correspondent aux remboursements de l'assurance statutaire et de l'assurance maladie.

Un report d'excédent au compte 002 de 178 212.52€

Soit un total des recettes de fonctionnement de 572 941.40€.

COMPTE -	BP 2020	CA 2020	BP 2021
70 - Produits des services	-	122.88	-
74 - Subventions	53 611.00	107 452.25	70 055.88
74 - Dotations et participations des collectivités	277 712.00	277 712.00	277 712.00
7488 - Autres attributions et participations	15 700.00	17 131.88	22 030.00
7718 - Autres produits exceptionnels	2 000.00	506.36	24 931.00
002 - Report Excédent	126 932.32	-	178 212.52
- TOTAL RECETTE	475 955.32	402 925.37	572 941.40

Le Président présente le graphique synthétisant l'évolution des recettes du syndicat. Il précise que l'on peut encore constater la diminution des subventions qui sont compensées par l'augmentation du montant des dotations des membres du SRDCBS. Il est à noter le montant du remboursement des salaires au compte 7718 autres produits exceptionnels.



Section d'investissement :

Merci de se référer au tableau, budget primitif 2021 section d'investissement, reçu avec votre convocation pour obtenir le détail des opérations

Le total du budget de la section d'investissement est de 435 999.31 € en dépenses comme en recettes.

Pour les dépenses non affectées 58 305.00€ comprenant :

- Dépenses imprévues pour 25 300.00 €
- Remboursement de l'emprunt du SRTC pour 18 143.00 €
- Remboursement de l'emprunt du SIAH pour 14 862.00 €

Pour les recettes non affectées 330 950.31€ comprenant :

- Virement de la section de fonctionnement pour 234 979.40 €
- Résultat d'investissement reporté pour 51.13 €
- Affectation du résultat de fonctionnement pour 86 947.78 €
- FCTVA pour 1 200 €
- Amortissement pour 7 772.00 €

Alice présente les actions pour l'année 2021. Elle précise que seules les recettes que le syndicat est certain de percevoir cette année ont été inscrites.

Pour les opérations concernant tous les bassins versants 208 694.31€ en dépenses et 61 849.00 € en recettes comprenant :

- *Opération 169 – Acquisition d'une centrale LNS limnimètres*
 - o Dépense : 7 000.00 €
 - o Recette : 0.00 €.

Alice explique qu'il s'agit de changer 2 appareils de mesures de hauteur d'eau en rivière. Les appareils actuels ne sont plus compatibles pour collecter et transmettre les données aux services de l'Etat.

- *Opération 170 – Matériel informatique (2 ordinateurs, 1 écran et un vidéo projecteur)*
 - o Dépense : 3 431.00 €
 - o Recette : 0.00 €.

Alice précise que le budget a été légèrement augmenté depuis le DOB, car un des ordinateurs portables montre certains signes de faiblesse. De plus, avec le retour d'Eva, il manquera un ordinateur.

- *Opération 458118 – Création de mares – Année 2020/2021*
 - o Dépense : 14 272.28 €
 - o Recette : 24 345.00€.

Alice précise que cette opération fait partie des restes à réaliser 2020 et concerne 5 à 6 projets. Les recettes sont plus importantes car elles concernent les dépenses de cette tranche et de la précédente réalisée l'an dernier. Cette opération est subventionnée à hauteur de 80% par le CD01 et la RAURA.

Opération 164 – Restauration des fossés de la Dombes – Année 2020/2021

- o Dépense : 38 491.03 €
- o Recette : 30 504.00 €.

Yannick précise que cette opération fait partie des restes à réaliser 2020 qui a pris du retard suite au COVID et à la DIG. Deux tranches seront réalisées à partir de cet été. Cette opération est subventionnée à hauteur de 80% par le CD01 et la RAURA dans le cadre du contrat de territoire Dombes Saône.

Opération 458125 – Restauration des fossés de la Dombes sur Birieux et Joyeux – Année 2021/2022

- Dépense : 45 500.03 €
- Recette : 0.00 €.

Yannick précise qu'il a été inscrit au budget une partie de la tranche 3 du programme qui débutera cet été ou à l'automne 2021. Cette opération est subventionnée à hauteur de 80% par le CD01 et la RAURA dans le cadre du contrat de territoire Dombes Saône. Les recettes n'ont pas été inscrites car les travaux ne seront pas terminés cette année.

- Opération 458119 – Gestion des invasives – 2020/2021

- Dépense : 5 750.00 €
- Recette : 7 000.00 €.

Mahona précise que cette opération est subventionnée par l'AE RMC, la RAURA et le CD01. Les travaux débuteront au cours du printemps. Les recettes sont plus importantes car elles concernent les dépenses réalisées en 2020 et 2021.

- Opération 458120 – Maitrise d'œuvre seuils

- Dépense : 94 250.00 €
- Recette : 0.00 €.

Alice explique que cette opération concerne le lancement de la maîtrise d'œuvre sur tous les seuils prévus dans le contrat de milieu. Il sera confié au service juridique du centre de gestion de l'Ain la rédaction des pièces administratives du marché.

Il s'agit cette année de travailler sur la conception des dossiers afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau. Les recettes seront inscrites l'année prochaine, car l'opération ne sera pas terminée d'ici la fin d'année. Alice présente les différents seuils et leurs problématiques associées.

Seuil du Vernay à Messimy :



Ce seuil présente une chute d'environ 5 à 6 mètres de hauteur. L'objectif est de restaurer la continuité écologique et sédimentaire, favoriser la vie piscicole et retrouver un fonctionnement naturel. Il s'agira de réaliser une étude de faisabilité afin d'identifier les avantages et inconvénients des différentes solutions d'aménagement, pour éviter les effets négatifs en cas de modification/suppression du seuil, compte-tenu de sa hauteur.

Aménagements de 7 seuils situés au niveau de la confluence Relevant – Chalaronne :



Alice explique qu'il est inenvisageable de redonner un état naturel à la rivière, car les coûts seraient trop importants sur ce secteur très anthropisé. Il s'agit de rétablir les débits et de limiter le réchauffement de l'eau à des coûts raisonnables.



Seuil du moulin à Baneins :



Alice précise que ce seuil présente un enjeu patrimonial fort pour la commune, c'est pourquoi il est envisagé de créer une rivière de contournement autour de l'ancien seuil du moulin du bourg qui n'a plus d'usage, tout en conservant cet ancien seuil. Ce seuil est infranchissable et bloque les sédiments.

Seuil de la STEP à Guéreins :

Alice explique qu'aucun usage particulier n'est connu pour ce seuil. L'objectif est de rétablir la continuité écologique sur ce secteur de la rivière. Il s'agira de supprimer ce seuil. En effet, sur la Calonne l'enjeu piscicole est fort notamment avec la présence de truite fario et de la lamproie de planer.



Vue amont

Vue aval



Seuil des frères Jean à Guéreins :



Alice précise que ce seuil servait pour l'irrigation des prairies et appartient au syndicat des prairies de Biais qui existe encore. Ce syndicat ne semble plus avoir de vie mais néanmoins un interlocuteur a pu être retrouvé.

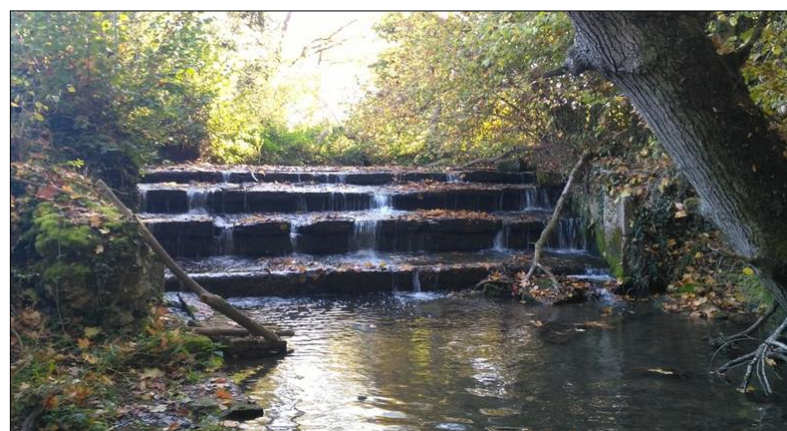
La suppression de ce seuil paraît difficile à cause du pont. Il s'agira de déterminer le meilleur aménagement possible.

Vanne de Guéreins :



Alice précise qu'il s'agit d'une vanne automatisée qui permet d'alimenter un bief qui traverse le village. Si ce bief n'a plus d'usage, la commune y est attachée en raison de la valeur paysagère dans le bourg de Guéreins. L'objectif est donc de restaurer la continuité écologique sur ce secteur de la Calonne tout en garantissant l'alimentation du bief.

Seuil de la Bâtie à Chaneins :



Alice explique que ce seuil servait autrefois à l'alimentation en eau du moulin de la Bâtie. En l'absence d'usage, la suppression de l'ouvrage est préconisée. Le parcellaire n'appartient plus au moulin mais dispose toujours du droit d'eau.

Pour les opérations concernant le bassin versant de la Chalaronne : 47 00.00 € en dépenses et 0.00 € en recettes comprenant :

- Opération 458121 – Etude ouvrage sur le Pontcharrat

- Dépense : 23 000.00 €
- Recette : 0.00 €

Yannick précise que le résultat de la consultation des bureaux d'études est connu depuis le 18 mars. Trois offres ont été reçues. Il s'agit des bureaux d'études Géo Plus Environnement, Lombardi Ingénierie et Réalités Environnement/Vincent Desvignes Ingénierie (VDI). Après analyse des offres c'est le bureau d'étude Lombardi Ingénierie qui arrive en tête.

Le marché pourra donc être notifié dès demain et après le vote du budget. Yannick souligne que le syndicat a travaillé sur ce marché avec le CDG 01 pour la rédaction des pièces administratives, ce qui a permis de gagner un temps considérable.

Il explique que vu les coûts importants et compte-tenu de l'absence de cofinancement, les études seront étalées sur 4 ans. Il a été choisi de travailler sur l'ouvrage du Pontcharrat en priorité car c'est l'ouvrage qui présente potentiellement le plus d'enjeux à l'aval.

- Opération 458122 – Etude topographique et modélisation hydrologique des BV des étangs de la Dombes

- Dépense : 9 000.00 €
- Recette : 0.00 €

Yannick précise que cette opération fait partie des restes à réaliser 2020. Depuis l'opération a bien avancé : un budget plus précis et une maîtrise d'ouvrage ont été finalisés.

Le CRAIG (Centre Régional Auvergne Rhône Alpes de l'Information Géographique) est maître d'ouvrage pour le compte de plusieurs collectivités et percevra les subventions apportées par l'AERMC (35%) et le CD01 (20%). Une convention a été signée avec eux le mois dernier.

Finalement sur le budget, il n'y aura pas de recettes (car perçues par le CRAIG) mais juste le reste à charge pour le syndicat établi dans le cadre d'une convention.

Les restes à réaliser étaient d'un montant de 25 000€, il s'avère donc que le budget 2021 se verra diminué de 16 000€, ce qui porte le nouveau budget 2021 à 9 000€.

Opération 458126 – Travaux camping de Saint Didier sur Chalaronne

- Dépense : 15 000.00 €
- Recette : 0.00 €

Alice rappelle en quelques mots que le syndicat était intervenu en 2019 sur le dérasement du seuil. Il était prévu de travailler sur 200 mètres en amont, mais le syndicat ne disposait pas des budgets à l'époque. Après les crues de cet hiver, il est proposé de lancer une maîtrise d'œuvre en concertation avec la commune. Le problème est la hauteur de berge d'environ 4 mètres et le fait qu'un chemin de loisirs a été créé.

Pour les opérations concernant le bassin versant de la Mâtre : 54 000.00 € en dépenses et 43 200.00 € en recettes comprenant :

- Opération 458123 – Travaux de recharge de la Mâtre

- Dépense : 54 000.00 €
- Recette : 43 200.00 €

Yannick précise que cette opération fait partie des restes à réaliser. Les travaux ont débuté et se réalisent en 2 temps : en début d'année, Val Horizon est intervenu sur la végétation et cet été l'entreprise Benoit Chapeland réalisera les travaux de restauration morphologique de la rivière.

Yannick précise que le chantier s'est bien passé pour l'instant. De nombreuses réunions de chantier ont eu lieu avec les différents acteurs, dont l'amicale de pêche qui est très satisfaite des travaux réalisés.

Pour les opérations concernant le bassin versant du Moignans : 68 000.00 € en dépenses et 0.00 € en recettes comprenant :

- Opération 458124 - Passage à gué du Moignans

- Dépense : 68 000.00 €
- Recette : 0.00 €

Pour cette action, Yannick précise qu'il a été pris beaucoup de retard. L'objectif étant de rétablir la continuité sédimentaire et piscicole. La conception et la concertation n'ont pas débuté, c'est pour cela qu'aucune recette n'a été inscrite sur ce budget. Cette action est subventionnée à hauteur de 80%.

Le Président souligne que de nombreux travaux sont prévus sur l'année 2021. Il rappelle que le budget sera voté par chapitres pour le fonctionnement et par chapitres et par opérations pour l'investissement tel qu'annexé.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5722-1 à L 5722-10, VU l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2008 portant création du SRTC,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du comité syndical du 24 février 2021 ;

Le Président, Jean-Michel LUX, après une présentation détaillée par compte de dépenses et de recettes pour chacune des sections, soumet au comité syndical le budget 2021 et dont les montants par section se présentent comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	435 999.31 €	435 999.31 €
Section de fonctionnement	572 941.40 €	572 941.40 €
TOTAL	1 008 940.71 €	1 008 940.71 €

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2021 tel qu'annexé à la présente délibération,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision

Alice tient quand même à préciser que les agents travaillent aussi sur beaucoup d'opérations non budgétaires. Habituellement, ces opérations sont présentées lors du vote du budget, mais c'est un point qui a été oublié. Cela sera présenté lors d'une prochaine séance.

11 – INFORMATIONS DIVERSES

Alice précise que les cours d'eau sont bas ainsi que la nappe. Le département n'est pas loin de la vigilance, ce qui reste très inquiétant vu la période. La nappe n'alimente pas la Chalaronne comme elle le devrait à la Chapelle du Châtelard et le niveau des étangs baisse déjà. Le Président rajoute que c'est pour cela qu'il faut tenir compte de la remarque de Monsieur Loreau sur l'avis sur le SDAGE.

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h35.

Le Président,
Jean-Michel LUX

